

Considérant que plusieurs propriétaires et occupants ont signifié par courrier à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix qu'ils n'acquitteraient pas leur facture;

Considérant que les délais pour acquitter les factures sont expirés.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix mandate la firme d'avocats Simard Boivin Lemieux s.e.n.c.r.l. (Me Jean-Sébastien Bergeron) pour prendre les procédures judiciaires appropriées contre les propriétaires et occupants n'ayant pas acquitté la facture transmise le 12 février 2016, laquelle établit la compensation à payer pour l'entretien de la route de Montagne pour l'année financière 2016.

Adoptée à l'unanimité

5. 83.04.2016 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE ADOPTÉE EN JUIN 2006

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie de modifier la politique de contrôle interne adoption en juin 2006 telle que soumise au conseil municipal. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

6. 84.04.2016 APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT – ACQUISITION D'UN BALAI RAMASSEUR EDDYNET POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DES ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

De procéder à l'acquisition d'un balai ramasseur *EDDYNET* pour le service des travaux publics auprès des Équipements Sigma inc. pour la somme de 21 300 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 4 mars 2016;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux de 4 472,47 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 18 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

7. 85.04.2016 APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT – ACQUISITION D'UN RAMASSE-HERBE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DE ZONE KUBOTA

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

De procéder à l'acquisition d'un ramasse-herbe pour le service des travaux publics auprès de Zone Kubota pour la somme de 4 680,18 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville remboursable sur une période de deux (2) ans, en deux (2) versements égaux de 2 455,80 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 18 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Questionnement sur la procédure judiciaire et les relations avec la municipalité d'Hébertville dans le dossier de tarification pour financer les services d'entretien estival et hivernal de la route de la Montagne.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier